



## Fiche de Poste : Ingénieur Topographe

### Profil :

Ingénieur topographe.

### Compétences requises :

- Maitrise de la topographie et des processus de production des documents cartographiques;
- Maitrise des travaux topographiques en matière de planification et de gestion urbaine;
- Avoir des connaissances sur la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme, des travaux topographiques, de planification et de gestion urbaine;
- Avoir des connaissances sur les normes régissant la construction et l'aménagement (normes topographiques, normes urbaines, grille d'équipement...);
- Maitrise de la cartographie numérique et SIG (qgis, autocad map3D perfectionnement, covadis, arcgis, mapinfo...);
- Maîtrise de l'outil informatique et du dessin assisté par ordinateur.

### Qualités personnelles :

- Savoir communiquer ;
- Esprit d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Sens de créativité et d'innovation ;
- Sens d'initiative ;
- Sens de confidentialité ;
- Sens de l'observation.

### Missions principales :

Le titulaire de poste sera notamment chargé de:

- Suivi des études cartographiques et photogrammétriques nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme;
- L'établissement et la mise à jour des cartes, des fichiers fonciers et des enquêtes parcellaires;
- L'élaboration et le suivi des notes de renseignements;
- L'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme et des études générales;
- L'élaboration et le suivi des études topographiques et cartographiques;
- La gestion et le contrôle des documents photogrammétriques;
- La réalisation des études foncières ;
- L'établissement des CPS relatifs aux études foncières et aux prises de vue aériennes et restitutions ;
- La gestion et le traitement des demandes de pré-instruction déposées au niveau de l'Agence et ses antennes ;
- L'examen, l'instruction et le suivi des dossiers Grands projets et Petits projets déposés au niveau de l'Agence et ses antennes, par rapports aux lois, textes et règlements en vigueur ;
- Suivi des dossiers déposés à l'Agence et ses antennes ;
- La participation aux différentes commissions relatives à l'instruction des dossiers ;
- La participation au fonctionnement du système d'information géographique de l'Agence Urbaine d'Oujda. A

